



Mairie de Bessoncourt

19 rue des Magnolias ☎ 03 84 29 93 67 mail : bessoncourt.mairie@wanadoo.fr

29 mars 2022

OUVERTURE DU PLATEAU SPORTIF

A PARTIR DU 4 AVRIL 2022

LE PLATEAU SPORTIF SERA OUVERT

LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI 16H30 A 19H

-MERCREDI DE 13h30 A 19h -SAMEDI DE 14H00 A 19H

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

LE PLATEAU SPORTIF SERA OUVERT

**LUNDI-MARDI-MERCREDI-JEUDI-VENDREDI-DE 13 H 30 A 19 H (sauf jours
fériés) SAMEDI DE 14H A 19 H**

FERMETURE EN CAS DE PLUIE

PRIORITE A LA MAISON ROSE PENDANT LA 1ERE SEMAINE DES VACANCES.

HORAIRES D'UTILISATION DES TONDEUSES

Le printemps arrive, retour aux bonnes habitudes... :

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique **sont autorisés** aux jours et horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h
- les jours fériés de 10h à 12h uniquement
- Leur utilisation n'est pas autorisée les dimanches

Les entreprises et les employés communaux ne sont pas concernés par ces restrictions.

ECOLE : INSCRIPTIONS

La période d'inscription à l'école maternelle est ouverte:

Rentrée scolaire de septembre 2022 pour les enfants nés en 2019

Prendre contact avec Mme Elodie Bergina Directrice de l'école primaire de Bessoncourt

Par téléphone au 03 84 29 92 37, par mail : ecole.bessoncourt@ac-besancon.fr

Documents nécessaires : Certificat d'inscription à retirer en mairie (sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile), Livret de famille et Carnet de santé

Les nouveaux arrivants sur la commune peuvent également faire la démarche pour les enfants de l'école élémentaire.

INFORMATIONS EXPRESS

OPERATION UNE ROSE UN ESPOIR

L'édition 2022 aura lieu le samedi 30 avril 2022. Les motards passeront à Bessoncourt le samedi matin de 9h30 à 10h30. Le camion pour acheter les roses sera stationné sur le nouveau parking de l'école.

Un point de vente fixe sera également installé dans la galerie marchande à Auchan de 9h00 à 17h00

Une déduction fiscale de 66 % du montant de votre don pourra être effectuée lors de votre déclaration de revenus, pour les dons par chèque à partir de 20 euros.

Si vous êtes motard, vous pouvez participer à ce week-end. Pour votre inscription ou pour tout autre renseignement vous pouvez consulter le site

www.uneroseunespoir90.fr



VOISINS VIGILANTS

Le Conseil Municipal a décidé par délibération du 28 janvier 2022 d'adhérer au dispositif « **PARTICIPATION CITOYENNE** » mis en place par la Préfecture de Belfort en partenariat avec la gendarmerie nationale.

Il s'agit d'un concept qui permet de lutter contre les cambriolages, les démarchages conduisant à des escroqueries, les dégradations et incivilités diverses.

C'est une démarche partenariale et solidaire, en associant les élus et la population d'une commune à la sécurité de leur propre environnement.

La signature d'un protocole de participation citoyenne permet un encadrement strict du dispositif par la gendarmerie. Il s'agit avant tout de la promotion de bonnes pratiques citoyennes dans un esprit de confiance renouvelé entre la population et les acteurs de la sécurité.

Les rôles de chacun (citoyen référent, maire, autres résidents) sont définis dans le cadre du protocole.

Si vous souhaitez être acteur du bien-vivre au sein de notre village, vous pouvez vous inscrire dans la démarche et devenir citoyen référent.

Pour tous renseignements et inscription, veuillez-vous inscrire en Mairie.

PLANTATION DES FLEURS

La plantation des fleurs dans les jardinières et vasques aura lieu le **samedi 7 mai 2022**. Il est fait appel à des volontaires afin d'aider les membres de la commission environnement à mettre en place toutes les fleurs qui viendront égayer les rues du village. Cette année, dans une optique environnementale, la commission fleurissement a fait le choix de planter des vivaces, économe en eau dans différentes vasques et a décidé de maintenir le fleurissement des jardinières en plantes annuelles.

Le rendez-vous est fixé à **9 heures** aux ateliers municipaux.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS-RAPPEL

La commune renouvelle l'opération « nettoyage de printemps ». Nous donnons rendez-vous à toutes les personnes volontaires le samedi 2 avril 2022 à 9 heures devant l'ancienne école. Vous pouvez vous munir de gants et de gilets de sécurité sinon ils seront fournis. Les mesures sanitaires seront prises pour garantir la sécurité de chacun. A l'issue de l'opération, un petit moment de convivialité vous sera proposé.



Réservation obligatoire (5 € par enfant) via lien internet ou QR code

<https://www.helloasso.com/associations/association-du-fort-senarmont-de-bessoncourt/evenements/chasse-aux-oeufs>



Association du Fort Senarmont de Bessoncourt



**Le patrimoine et l'histoire vous intéressent ?
Vous aimez partager et transmettre ?
Alors vous êtes un des futurs guides que nous recherchons !**

Une des missions de l'association du Fort de Bessoncourt est d'assurer des visites guidées du Fort de façon régulière tous les dimanches à 15 h entre mai et septembre..
Afin de renforcer l'équipe de guides actuels, nous recherchons des personnes prêtes à devenir guide pour les visites du fort certains dimanches entre mai et septembre.

Vous êtes motivés, prêt à vous investir ?

Nous assurons la formation complète pratique de guide sur le terrain avec fourniture des supports et documentation relatives à la visite.

Rejoignez-nous en nous contactant par mail, MP ou téléphone

Assoc.fort.bessoncourt@gmail.com
www.fort-bessoncourt.fr

TAILLE DE HAIES

Un arrêté préfectoral vient d'être publié afin de réglementer la taille des haies, bosquets et ourlets forestiers dans le Territoire de Belfort. <http://bessoncourt.fr/vie-pratique/reglementation.htm>

Cet arrêté abroge l'arrêté de 2006, il rappelle :

- le champ d'application : haies, bosquets, ourlets forestiers en dehors des propriétés attenantes aux habitations et des espaces publics urbains.

- les dates : toute intervention sur haies, bosquets, ourlets forestiers est interdite du 15 mars au 31 août afin de préserver les habitats de nombreuses espèces vivantes protégées ou non.

Pour nos haies aux abords des habitations et des espaces publics, cet arrêté n'interdit pas la taille d'entretien, mais afin de respecter la période de nidification, il est conseillé de ne pas les tailler du 15 mars au 31 juillet.

La LPO recommande de ne pas tailler les haies du 15 mars à la fin du mois de juillet afin d'attendre l'envol des derniers oisillons.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h les dimanches 10 et 24 avril 2022.

Suite à la **refonte des listes électorales**, tous les électeurs (anciennement ou nouvellement inscrits) vont recevoir une nouvelle carte d'électeur dans les prochains jours.

Pour pouvoir voter, il faudra vous présenter au bureau de vote avec cette nouvelle carte et **votre pièce d'identité** (obligatoire)

DISTRIBUTION DE COMPOST

Comme les années précédentes, la société **Sundgau Compost** qui gère la benne à végétaux, met du compost gratuitement à disposition des habitants de la commune, **à hauteur de 100 litres par famille (Quantité limitée)** Le compost se présente en vrac. Les personnes intéressées sont invitées à se rendre aux ateliers municipaux avec un contenant (grosse poubelle, sac en plastique...)

:

Vendredi 15 avril de 13 h à 16h, vendredi 22 avril de 13h à 16h

COUPON A DEPOSER LORS DU RETRAIT DU COMPOST

NOM.....

PRENOM.....